

Communiqué de presse

Le Circ Lyon se mobilise durant l'année 2010 et poursuit son travail d'information sur les différentes utilisations du chanvre

Le Circ vous invite à participer à une soirée de réflexion sur 40 ans de prohibition du cannabis qui aura lieu le vendredi 26 novembre à la **Maison des Passages** 44 rue St Georges, Lyon 5^e à partir de 19h30

Il y a quarante ans, le 31 décembre 1970 était votée à l'unanimité à l'assemblée nationale la loi relative aux « mesures sanitaires de lutte contre la toxicomanie et la répression du trafic et de l'usage illicite de substances vénéneuses ». Parmi les particularités de cette loi l'article L.630 du code de la santé publique, aujourd'hui appelé L.3421-4. Cet article punit l'incitation et la provocation à l'usage des stupéfiants, ainsi que la présentation sous un jour favorable de 5 ans de prison et de 75 000 € d'amende. Cette loi innove en incriminant l'usage individuel ou privé et en refusant de distinguer entre les différentes drogues et entre les différents types d'usage. Aujourd'hui encore la loi prévoit une peine d'emprisonnement de un an pour usage, de vingt ans pour la culture d'un plan de cannabis et de trente ans pour trafic. Et pour couronner le tout, la loi du 10 août 2007 dite loi « Dati » qui prévoit une peine plancher de 4 ans pour récidive légale. Au sein de la police nationale, la lutte contre le trafic et l'usage de stupéfiants est assurée par plusieurs services spécialisés, difficile de chiffrer le nombre de fonctionnaires de police mobilisés périodiquement ou à plein temps : L'OCRTIS, la MILAD, la PJ, la Brigade des stupéfiants sans oublier la Police aux Frontières tentent d'enrayer le trafic et la consommation des drogues illicites.

Les moyens utilisés, l'arsenal juridique et la rigueur de la loi n'empêchent pas les drogues de se répandre à la ville comme à la campagne. Le trafic s'organise de toute part, sans foi ni loi, certains trafiquants ou revendeurs alourdissent leurs marchandises avec des produits (parfois toxiques) pour augmenter leurs gains.

On dénombre aujourd'hui près de 4 millions d'usagers de cannabis dont 550 000 quotidiens. Le manque d'informations objectives sur les effets, la puissance des produits et les façons de consommer augmentent les mauvais usages et les accidents.

Quel bilan de 40 ans de guerre à la drogue et aux drogués ? A qui profite la prohibition ? Quelle alternative à la prohibition ?

Pour en parler :

Anne Coppel, sociologue, fondatrice et présidente d'honneur de l'AFR (Association Française de Réduction des Risques), auteure de « Peut-on civiliser les drogues ? De la guerre à la drogue à la réduction des risques », La Découverte 2002.

Association Keep-Smiling, 3/5 rue Baraban, 69006 Lyon

Association d'auto-support en milieu festif (Informations, réduction des risques par rapport à la consommation de substances psychoactives, mais aussi la sexualité, les risques auditifs, la prévention routière...)



Maitre Bruno Donney, avocat au barreau de Lyon.

CIRC Lyon

B.P 93043

69605 Villeurbanne cedex

Email : circ-lyon@no-log.org

<http://www.circ-asso.fr> Tel : 06 11 53 10 07



Et tous les lundis soirs de 21h à 22h, « Cannabis Circus » sur Radio Canut 102.2 Mhz, <http://radio.canut.free.fr>